

# DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	67	DÉLIBÉRATION N°	17/2023
Membres présents :	38		
Nombre de pouvoirs :	4	SÉANCE DU	29 JUIN 2023
Nombre de votants :	42		

Date de convocation : 25 juin 2023

Date d'affichage : 5 juillet 2023

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Socio-Culturelle de CEPOY en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MMES et MM.

CCCCFG : MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie, MOREAU Philippe, DE WILDE Florent.

3CBO : BETHOUL Christophe, CHEVALIER Jean Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, DESNOUES Jean-Pierre, HAMON Stéphane, MONIN Ghislaine.

CC4V : BERNARD Françoise, DHAMS Hélène, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean-Paul, BOUQUET Christophe, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, COULON François, DEMAUMONT Franck, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, FAURE Cyril, GAILLARD Michel, GODET Eric, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, De LAPORTE Hélène, LAVIER Jean-Charles, LELIEVRE Gérard, LORENTZ Gérard, MANAI AHMADI Asma, MASSON Olivier, MASTYKARZ Catherine, TERRIER Charles, VAREILLES Philippe.

**ABSENTS EXCUSÉS :** MMES et MM.

CCCCFG : COUTEAU Evelyne, JOBET Yohan, MARTINON Pierre, WURPILLOT Stéphanie.

CC4V : BERTHAUD Jean, FACY Joël,

AME : BASCOP Valérie, BOUSCAL Fabrice, CHRISTODOULOU Alexis, GABORET Grégory, GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, LEON Fabien, TOURATIER Claude

**POUVOIRS :** Monsieur JOBET Yohan a donné pouvoir à Monsieur MALET Jean-Jacques, Monsieur BOUSCAL Fabrice a donné pouvoir à Madame CHARLES Valérie, Monsieur CHRISTODOULOU Alexis a donné pouvoir à Monsieur MASSON Olivier, Monsieur LEON Fabien a donné pouvoir à Monsieur DIGEON Benoît.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2023

Application agréée E-legalite.com

**Secrétaire de séance :**

Madame MARTIN Valérie est nommée secrétaire de séance.

**VALIDATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE DES OPERATIONS GROUPEES SUR LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES**

---

Monsieur le Président,

**EXPOSE** que depuis 2019, dans une logique de simplification et de mutualisation, le PETR Gâtinais montargois est coordonnateur de plusieurs groupements de commande concernant les actions groupées menées sur les Aires d'Alimentation de Captages du Gâtinais montargois dont le PETR porte les animations en partenariat avec les collectivités maîtres d'ouvrages des captages prioritaires du territoire. Ce rôle a été confirmé avec la contractualisation d'un Contrat de Territoire Eau et Climat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie sur la période 2022-2024. Ces opérations ont concerné le suivi de la qualité des eaux brutes des captages, la réalisation de campagnes de mesures de reliquats azotés et d'étude de connaissance du territoire entre 2019 et 2023 et sont désormais terminées.

Le Comité de Pilotage Captages, composé des collectivités maîtres d'ouvrages des captages prioritaires, des partenaires institutionnels et du PETR, a acté la volonté de poursuivre ces actions.

Une nouvelle convention de groupement doit donc être établie entre les différentes collectivités participant à ces opérations et le PETR pour poursuivre ces opérations. La nouvelle convention a donc pour objet la poursuite du suivi de la qualité des eaux brutes des captages et des campagnes de mesures de reliquats azotés, ainsi que la réalisation d'une étude bilan des engagements en Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

Ces actions sont inscrites dans le programme d'actions du CTEC Gâtinais montargois et sont donc éligibles à un financement de la part de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Cette convention de groupement de commande définit le fonctionnement du groupement de commande, les obligations inhérentes à chaque structure signataire, ainsi que les modalités de financement de l'opération.

Le PETR Gâtinais montargois est ainsi le coordonnateur du groupement de commandes constitué et en assure la trésorerie.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** l'adhésion du PETR au groupement de commandes pour la réalisation des opérations groupées menées sur les AAC du Gâtinais montargois selon les termes du projet de convention joint.

**APPROUVE** le contenu du projet de convention de groupement de commandes désignant le PETR Gâtinais montargois coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés correspondants selon les modalités fixées dans le projet de convention joint, sachant que des modifications de détail peuvent encore être apportées à cette convention.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2023

Application agréée E-legalite.com

# DÉLIBÉRATIONS

N°17/2023

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tous les documents afférents.

**AUTORISE** Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires afin de solliciter les aides financières maximales pouvant être obtenues auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour la réalisation de ces opérations.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,  
Frédéric NÉRAUD

A circular stamp with the text "SEINE-NORMANDIE" around the perimeter and a star in the center. A handwritten signature is written over the stamp.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2023

Application agréée E-legalite.com